Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20261013-CM_26_10_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 13 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le treize octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué neuf octobre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Fabienne GLET, Maire.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	11
Présents	7
Votants	8
Vote	
Pour	8
Contre	0
Abstention	0

Date de convocation : le 09 octobre 2026

Étaient présents : Lucie BERTHOU, Nadine BOUVIER, Fabienne GLET, Magali LAIGLE, Anselme MASSIOT Sylvain DENIS, Charles TEMPLÉ

Ont donné pouvoir : Lénaik BELLEIL donne pouvoir Fabienne GLET

Absents excusés : Léonard GLO, Fanny RIGAULT PIVAN, Marc CHRISTIE

Secrétaire de séance : Anselme MASSIOT

DELIBERATION 2026_10_03
OFFICE DES SPORTS ET JEUNESSE ENTRE AFF ET VILAINE - AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT MULTIPARTITE

Annexe : Avenant n°1 à la convention de financement multipartites

Le Maire expose,

La convention de financement signée en 2024 avec l'Office des sports et jeunesse entre Aff et Vilaine, relative aux interventions dans les domaines du sport et de la jeunesse sur les communes de Bruc-sur-Aff, Langon, Lieuron, Pipriac, Sixt-sur-Aff et Saint-Ganton, arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Afin de disposer du temps nécessaire à l'élaboration de la prochaine convention dans les meilleures conditions, il est proposé de prolonger la convention actuelle d'une année supplémentaire, soit jusqu'au 31 décembre 2027, sans modification de ses modalités.

Cette prolongation permettra notamment de mener une réflexion concertée sur les modalités de la future convention et d'envisager la réintégration de la commune de Saint-Just, qui s'était précédemment retirée du dispositif.

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 035-213502685-20261013-CM_26_10_03-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de financement multipartite, annexé à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

.

Pour certifié conforme,

Le Maire
Fabienne GLET

MAIRIE DE SAINT-GANTON
ILLE ET VILAINE 35

Le secrétaire de séance
Anselme MASSIOT